

LE 24 AOÛT 2020
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi vingt-quatre août deux mille vingt, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de M. le maire suppléant, Patrick Charbonneau.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon
Mme Guylaine Coursol (vidéoconférence)
M. François Bélanger (vidéoconférence)
Mmes Isabelle Gauthier (vidéoconférence)
Francine Charles (vidéoconférence)
M. Marc Laurin (vidéoconférence)

Sont également présentes :

Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe
Suzanne Mireault, greffière

Sont absents :

MM. Jean Bouchard, maire
Robert Charron, conseiller

Est également absent :

M. Mario Boily, directeur général

695-08-2020 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 août 2020, tel que modifié comme suit :

Sont retirés les points suivants de l'ordre du jour :

20. Signature d'une entente relative au projet intégré sur le lot 1 691 777, en bordure de la rue Victor, dans le secteur de Saint Janvier, avec « Gestion immobilière AB ». (X6 310 U4 N15605)
21. Signature d'un addenda relatif à l'entente intervenue entre la Ville de Mirabel, « 9343-7978 Québec inc. », « Mirdev inc. » et « Développements Banlieue-Ouest inc. » relativement à la cession de terrains et autres dispositions. (G7 100 U4 N9011 #105025)

Est ajouté le point suivant en affaire nouvelle :

- a) Vente du lot 3 493 259, situé sur la rue Lemire, dans le secteur du Petit-Saint-Charles, à « Francis Constantin et Julie Boisclair ». (G7 410 N2618 #108854)

MME LA CONSEILLÈRE FRANCINE CHARLES DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, COMPTE TENU DE RELATIONS FAMILIALES :

10. Soumission relative à la fourniture et transport de pierre concassée lavée pour la saison 2020-2021, pour le secteur de Saint-Augustin. (2020 054) (G6 112 U3 N4111)

MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, COMPTE TENU DE RELATIONS D'AFFAIRES :

17. Acquisition d'une servitude permanente de passage sur le lot 1 691 777, dans le secteur de Saint-Janvier, de « Gestion immobilière AB ». (X3 S14 N15605 #109441)

696-08-2020	Approbation du procès-verbal.
--------------------	--------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue 10 août 2020, tel que présenté.

697-08-2020	Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accepter le dépôt du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses effectuées pour la période du 5 au 20 août 2020.

D'accepter le dépôt du rapport des contrats accordés de gré à gré par la direction générale pour la période du 10 au 21 août 2020.

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 11 au 24 août 2020 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	6 247 350,12 \$
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	1 269 971,98 \$
• TOTAL.....	<u>7 517 322,10 \$</u>

698-08-2020 Octroi d'aide financière dans le cadre du Fonds d'aide aux entreprises – Fonds Jeunesse. (FAEJ-2020-02 et FAEJ-2020-05) (G5 500 N15640)

CONSIDÉRANT la recommandation de Mirabel économique;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De verser une aide financière pour un montant maximum de 7 275 \$, pris à même le Fonds d'aide aux entreprises – Fonds Jeunesse, suite à des demandes présentées par les jeunes entrepreneurs suivants :

Jeunes entrepreneurs	Montant versé
Émile Joly	800 \$
Alexis Joly	475 \$
Roxanne et Jolène Jasmin-Larocque	3 000 \$
Lisa-Tina Beaudoin-Bernatchez:	3 000 \$
Total des subventions :	7 275 \$

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relativement au présent dossier.

699-08-2020 Autorisation de signature de convention de financement du projet de plan régional des milieux humides et hydriques. (G5 500 N15626)

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (LCMHH) par l'Assemblée nationale du Québec le 16 juin 2017;

CONSIDÉRANT le programme d'aide à l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) d'un montant de 83 300 \$ proposé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux Villes ayant responsabilités de MRC pour produire leur premier PRMHH;

CONSIDÉRANT QUE le programme de financement des PRMHH a, notamment, pour objectif d'aider à identifier les milieux humides et hydriques et les interventions relatives à la conservation de tels milieux en raison, entre autres, des fonctions jouées par ceux-ci à l'échelle de tout bassin versant concerné;

CONSIDÉRANT QUE le PRMHH détermine les actions à mener afin de pérenniser les différents bénéfices qu'ils rendent à la collectivité et qu'il contribue à l'atteinte du principe d'aucune perte nette de ces milieux

sensibles au Québec, introduit par la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE les PRMHH constituent de nouveaux outils de planification pour la conservation et le développement durable des MRC, notamment par la prise en compte des milieux humides et hydriques (MHH) lors de l'élaboration de leurs schémas d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux peuvent compter sur la collaboration de plusieurs organismes dans cet exercice, dont les organismes de bassins versants, les tables de concertation régionales et les conseils régionaux de l'environnement et qu'elles ont également la possibilité de se regrouper pour réaliser un plan régional conjoint à l'échelle d'un même bassin versant;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et les villes ayant responsabilités de MRC ont été invitées à présenter une demande de subvention visant leur territoire et que la Ville de Mirabel de Mirabel avait déposé la sienne le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le MELCC a notifié par lettre datée du 30 juillet l'acceptation de la demande de subvention de la Ville de Mirabel;

CONSIDÉRANT QU'une résolution du conseil municipal est attendu pour la signature de la convention de financement;

CONSIDÉRANT QUE le PRMHH est en phase avec les efforts fournis par la Ville de Mirabel en matière préservation des milieux naturels et de gestion intégrée des ressources hydriques;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'autoriser M. Jérôme Duguay, directeur du Service de l'environnement, à signer pour et au nom de la ville de Mirabel la convention de financement du plan régionale des milieux humides et hydriques de la Ville de Mirabel et tout document nécessaire à ce programme.

700-08-2020	Acceptation provisoire de travaux.
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux suivants :

- a) de construction d'un réseau d'éclairage situé sur la rue Siméon-Lamarche (lot 6 299 653), dans le secteur de Saint-Augustin, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « 9198-7354 Québec inc. (Robert Briand) » par la résolution numéro 485-06-2016 et exécutés par l'entrepreneur

« Lumidaire inc. »; **(X3 412 S12 N15529) (Dossier général X3 N15097)**

- b) de construction d'un réseau d'éclairage situé sur les rues du Médoc (lots 5 504 685 et 5 504 702) et du Grenache (lot 5 956 244), dans le secteur de Saint-Canut, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « 9317-3938 Québec inc. (Nicolas Corpart) » et exécutés par l'entrepreneur « Lumidaire inc. ». **(X3 412 S12 N15318) (Dossier général X3 N15051)**

701-08-2020	Soumission relative à un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis incluant la surveillance des travaux relatifs aux infrastructures municipales sur les rues de l'Esplanade, du Chevreuil, du Cerf, du Caribou, de la Biche, de l'Orignal et Lancelot, du secteur ouest de Mirabel-en-Haut. (2020-045) (X3 U3 N15596)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accepter du soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit « Consultants Mirtec (2017) inc. », la soumission relative à un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis incluant la surveillance des travaux relatifs aux infrastructures municipales sur les rues de l'Esplanade, du Chevreuil, du Cerf, du Caribou, de la Biche, de l'Orignal et Lancelot, du secteur ouest de Mirabel-en-Haut, pour un prix total ne dépassant pas 322 504,88 \$, incluant les taxes et frais incidents, suite à leur soumission reçue le 11 août 2020.

Cette soumission, telle qu'acceptée par ce conseil en vertu de la présente résolution, est accordée, aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres préparé le 7 juillet 2020 par la directrice du Service du génie, dans le dossier portant le numéro de référence X3 N15596, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

702-08-2020	Soumission relative au préachat de luminaires au DEL pour les années 2020 à 2024. (2020-052) (X3 412 U3 N12976)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Lumen, division de Sonepar inc. », la soumission relative au préachat de luminaires au DEL pour les années 2020 à 2024, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 223,65 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 12 août 2020.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2020-052 préparé le 13 juillet 2020 par la directrice du Service du génie, dans le dossier numéro X3 412 N12976, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

703-08-2020	Soumission relative au déneigement des propriétés municipales, années 2020 à 2025, pour le secteur de Sainte-Monique. (2020-058) (G7 311 101 U3 N2940)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Martin Charbonneau », la soumission relative au déneigement des propriétés municipales, années 2020 à 2025, pour le secteur de Sainte-Monique, soit un prix de 52 711,44 \$, pour la 1^{ère} année, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 12 août 2020.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2020-058 préparé en juillet 2020 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G7 311 101 U3 N2940, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

MME LA CONSEILLÈRE FRANCINE CHARLES DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 704-08-2020), COMPTE TENU DE RELATIIONS FAMILIALES :

704-08-2020	Soumission relative à la fourniture et transport de pierre concassée lavée pour la saison 2020-2021, pour le secteur de Saint-Augustin. (2020-054) (G6 112 U3 N4111)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Carrières Laurentiennes , Division Carrières Uni-Jac inc. », la soumission relative à la fourniture et transport de pierre concassée lavée pour la saison 2020-2021, pour le secteur de Saint-Augustin, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 52 083,68 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 13 août 2020.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2020-054 préparé en juillet 2020 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N4111, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

MME LA CONSEILLÈRE FRANCINE CHARLES S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉOLUTION.

705-08-2020	Soumission relative au nettoyage des puisards – année 2020. (2020-055) (X3 512 101 122 U3 N13708)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Beuregard Environnement ltée », la soumission relative au nettoyage des puisards – année 2020, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 80 932,05 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 19 août 2020.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2020-055 préparé en juillet 2020 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro X3 512 101 122 U3 N13708, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

706-08-2020 Soumission relative à la construction d'une piste cyclable sur la rue Boileau et le côté est du boul. du Curé-Labelle jusqu'au boul. Céloron, dans le secteur de Saint-Janvier. (2020-057) (X3 215 U3 N14920)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Uniroc Construction inc. », la soumission relative à la construction d'une piste cyclable sur la rue Boileau et le côté est du boul. du Curé-Labelle jusqu'au boul. Céloron, dans le secteur de Saint-Janvier, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 1 760 000 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 21 août 2020.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2020-057 préparé 4 août 2020 par la directrice du Service du génie, dans le dossier numéro X3 215 N14920, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer la dépense à même une subvention TAPU pour un montant de 1 252 000 \$ et pour le solde d'imputer la dépense au fonds de roulement de la Ville de Mirabel, remboursable sur une période de 10 ans.

707-08-2020 Acquisition du réseau d'éclairage situé sur la rue Siméon-Lamarche (lot 6 299 653), dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 412 U4 N15529 #109486)

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'acquérir de « 9198-7354 Québec inc. (Robert Briand) » ou de tout autre propriétaire pour le prix de un dollar, le réseau d'éclairage situé sur la rue Siméon-Lamarche (lot 6 299 653), dans le secteur de Saint-Augustin.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente sous seing privé et tous les autres documents nécessaires.

708-08-2020 Acquisition du réseau d'éclairage situé sur les rues du Médoc (lots 5 504 685 et 5 504 702) et du Grenache (lot 5 956 244), dans le secteur de Saint-Canut. (X3 412 U4 N15318 #109487)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'acquérir de « 9317-3938 Québec inc. (Nicolas Corpart) » ou de tout autre propriétaire pour le prix de un dollar, le réseau d'éclairage situé sur les rues du Médoc (lots 5 504 685 et 5 504 702) et du Grenache (lot 5 956 244), dans le secteur de Saint-Canut.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente sous seing privé et tous les autres documents nécessaires.

709-08-2020	Acquisition de parties du lot 2 654 446, dans le secteur de Saint-Janvier, de « 9202-5253 Québec inc. (Samir Alahmad) ». (G7 100 N14920 #109525)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'acquérir, de « 9202-5253 Québec inc. (Samir Alahmad) » ou de tout autre propriétaire, pour le prix de 8 669,45 \$ (230,02 \$/m²), plus les taxes applicables le cas échéant, des parties du lot 2 654 446, dans le secteur de Saint-Janvier, le tout aux conditions prévues au terme d'une promesse de vente datée du 24 août 2020, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge de la Ville de Mirabel.

De mandater la notaire Me Nathalie Chabot pour préparer l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

710-08-2020	Acquisition d'une servitude temporaire pour entreposage de neige sur une partie du lot 4 824 527 (rue Magloire-Lavallée), dans le secteur de Saint-Canut. (X3 212 102 S14 N15347 #109496)
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'acquérir de « S.E.C. Boisé Laurier », ou de tout autre propriétaire, une servitude temporaire, d'une superficie de 120 mètres carrés, pour entreposage de neige sur une partie du lot 4 824 527 (rue Magloire-Lavallée), dans le secteur de Saint-Canut, pour le prix de un (1\$) dollars, le tout aux conditions prévues à une promesse de cession signée le 13 juillet 2020.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 711-08-2020), COMPTE TENU DE RELATIONS D'AFFAIRES :

711-08-2020	Acquisition d'une servitude permanente de passage sur le lot 1 691 777, dans le secteur de Saint-Janvier, de « Gestion immobilière AB ». (X3 S14 N15605 #109441)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

Dans le cadre du projet intégré numéro 2020-0001 de « Gestion immobilière AB », d'acquérir de ce propriétaire, ou de tout autre propriétaire, une servitude permanente de passage contre le lot 1 691 777, dans le secteur de Saint-Janvier.

L'acte de servitude doit obligatoirement prévoir les éléments suivants :

OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE ET/OU ACQUÉREURS OU OCCUPANTS SUBSÉQUENTS

- a) respecter toutes les dispositions prévues au règlement de zonage numéro U-2300 de la Ville de Mirabel et au règlement numéro 1916 concernant les normes de construction d'infrastructures privées dans le cadre des projets intégrés;
- b) prendre fait et cause pour la Ville de Mirabel et à tenir cette dernière indemne de toutes réclamations découlant directement de la construction, de l'opération et de l'entretien par le propriétaire des équipements et ouvrages d'infrastructures et des allées de circulation véhiculaires visés à la demande relative au projet intégré, étant toutefois entendu que l'obligation d'indemnisation du propriétaire quant à l'opération et à l'entretien du réseau public d'aqueduc prendra fin au moment de la cession du réseau public d'aqueduc à la Ville de Mirabel;
- c) informer tout propriétaire et occupants subséquents des dispositions prévues aux règlements ci-avant cités;
- d) assumer seul la responsabilité relative à la construction, l'opération et à l'entretien des équipements et ouvrages d'infrastructures et des allées de circulation véhiculaires visés à la demande relative au projet intégré, à l'exception du réseau d'aqueduc, dont l'opération et l'entretien seront sous la responsabilité de la Ville;
- e) s'assurer que l'allée véhiculaire est toujours exempte de véhicules stationnés afin d'assurer la libre circulation;

- f) informer tout acquéreur subséquent que la Ville de Mirabel n'est, dans aucun cas et en aucun temps, propriétaire des ouvrages et équipements d'infrastructures visés à la demande relative au projet intégré;
- g) assumer à ses frais, le service d'enlèvement, de transport et de disposition de la neige sur le territoire visé au projet intégré. Aucun équipement, machinerie ou autre, ni service n'est fourni par la Ville de Mirabel;
- h) S'assurer que les bornes fontaines présentent sur le projet intégré soient déneigées de manière à ce qu'elles soient visibles et accessibles en tout temps.

Sur le lot 1 691 777 :

- a) construire un réseau public d'aqueduc;
- b) construire et entretenir des entrées de services d'eau individuelles privées;
- c) construire et entretenir un réseau privé d'égout sanitaire;
- d) construire et entretenir des entrées de services sanitaires individuelles privées;
- e) construire et entretenir un réseau privé d'égout pluvial;
- f) construire et entretenir des allées véhiculaires privées, y incluant le déneigement,

le tout tel qu'il appert au projet d'entente à intervenir avec « Gestion immobilière AB ».

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477 dans le secteur de Saint-Augustin.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉSOLUTION.

712-08-2020 Annulation de la servitude temporaire pour un virage en « T » sur une partie du lot 4 885 360, dans le secteur du Petit-Saint-Charles. (X3 211 S14 N14660 #97881)

CONSIDÉRANT QU'une servitude temporaire pour un virage en « T » a été créée sur le lot 4 885 360 devenu le lot 6 150 815;

CONSIDÉRANT QUE la prolongation de la rue permet une continuité avec le réseau routier, la servitude temporaire n'est plus nécessaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'annulation de la servitude temporaires de virage en « T », sur le lot 4 885 360 devenu le lot 6 150 815 (rue Lemire), par laquelle servitude « Les Développements Deschênes, Gaudette, Morin inc. » donnait un droit de virage en « T » à la Ville, dans le secteur du Petit-Saint-Charles et selon les termes et conditions de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de Deux-Montagnes, sous le numéro 22 695 857.

713-08-2020	Non-objection relativement à une demande dans le cadre des travaux pour l'augmentation de la capacité du poste de pompage Charpentier, dans le secteur de Saint-Canut. (X3 512 102 S13 N53)
--------------------	--

CONSIDÉRANT que la Ville de Mirabel autorise la compagnie « CDGU » à déposer une demande d'autorisation pour réaliser des travaux pour l'augmentation de la capacité du poste de pompage Charpentier, dans le secteur de Saint-Canut, selon les plans préparés par Nicolas Limoges de la firme « CDGU Ingénierie », portant la référence Mise à niveau du poste du pompage Charpentier, plan feuillets M-01 à M-03, en date 2020-07-08, révision A – émis pour MELCC;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel désire obtenir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'autoriser la firme « CDGU » à déposer une demande d'autorisation pour réaliser les travaux pour l'augmentation de la capacité du poste de pompage Charpentier, dans le secteur de Saint-Canut.

Également, d'autoriser ladite firme à présenter les plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MELCC) et à émettre à ce dernier, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité du projet en regard de l'autorisation émise par ce ministère.

D'informer le MELCC que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation requis par le susdit ministère relativement à des travaux pour l'augmentation de la capacité du poste de pompage Charpentier, dans le secteur de Saint-Canut.

D'informer le MELCC que la Ville est et sera propriétaire des infrastructures visées aux présentes et qu'en conséquence elle prendra charge de celles-ci, notamment en ce qui concerne leur exploitation et leur entretien.

714-08-2020 **Signature d'un addenda concernant un bail pour fins de stationnement et de « Deck hockey» intervenu avec la compagnie « HBLL (9384-1526 Québec inc.) », dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (G7 411 N9195 #100559)**

CONSIDÉRANT le bail intervenu avec HBLL et ses besoins grandissants quant à ses activités tenues et de l'installation de 2 surfaces extérieures, de stationnements supplémentaires, d'enclos à déchets et d'une terrasse en plus des surfaces intérieures déjà en place;

CONSIDÉRANT la demande de HBLL de louer une superficie supplémentaire de 4239 mètres carrés, laquelle servirait à aménager un enclos pour les matières résiduelles et des cases de stationnement supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE HBLL désire également changer le terme du bail pour tenir compte des investissements aux espaces loués;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité, un addenda pour pourvoir à une modification au bail avec la compagnie « HBLL (9384-1526 Québec inc.) » pour des fins de stationnement, de gestion adéquate des matières résiduelles et de « Deck hockey », dans le secteur du Domaine-Vert Nord ou de tout addenda substantiellement conforme.

715-08-2020 **Adoption d'un projet de règlement numéro PS-2419 relatif au contrôle intérimaire visant à interdire de nouvelles constructions dans certains secteurs et sous réserve d'exceptions. (G8 400)**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PS-2419 relatif au contrôle intérimaire visant à interdire de nouvelles constructions dans certains secteurs et sous réserve d'exceptions.

716-08-2020 **Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement relatif au contrôle intérimaire visant à interdire de nouvelles constructions dans certains secteurs et sous réserve d'exceptions. (G8 400) (S-2419)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bélanger qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement relatif au contrôle intérimaire visant à interdire de nouvelles constructions dans certains secteurs et sous réserve d'exceptions.

717-08-2020 Adoption du règlement numéro 2397 autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement et/ou de réhabilitation de conduite d'eau, de remplacement et/ou de construction de conduites d'égouts sanitaire et pluvial et de réfection des lieux et de la surface de roulement, incluant les accessoires nécessaires à la complète réalisation des travaux, sur la rue Sainte-Angèle, dans le secteur de Saint-Benoit, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins. (G8 400)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 10 août 2020, avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2397, tel que présenté.

718-08-2020 Adoption du règlement numéro 2414 décrétant des travaux de nettoyage du cours d'eau Deschambault, dans le secteur de Sainte-Scholastique, et plus particulièrement des travaux de nettoyage du premier tiers inférieur, de déboisement et de régilage et autres travaux connexes, ainsi que les relevés topographiques et la surveillance desdits travaux, et cela sur une distance d'environ 715 mètres linéaires, du lot 1 692 889 à environ 20 mètres au sud-est du lot 2 521 126 jusqu'au milieu du lot 2 049 752, à environ 170 mètres au nord-ouest du lot 2 049 751, décrétant une dépense et une taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux. (G8 400)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet, sa portée, son coût s'il y a lieu, son mode de financement, son mode de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2414, tel que présenté.

719-08-2020 Adoption du règlement numéro 2415 décrétant des travaux de nettoyage du cours d'eau Principal – branche 22, dans le secteur de Saint-Augustin, et plus particulièrement des travaux de nettoyage du premier tiers inférieur, de déboisement et de régilage et autres travaux connexes, ainsi que les relevés topographiques et la surveillance desdits travaux, et cela sur une distance d'environ 700 mètres linéaires, à partir du lot 3 495 215, à environ 60 mètres au sud du lot 3 491 018 et jusqu'au milieu du lot 3 491 033, à environ 45 mètres du lot 3 491 081, décrétant une dépense et une taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux. (G8 400)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet, sa portée, son coût s'il y a lieu, son mode de financement, son mode de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2415, tel que présenté.

720-08-2020 Adoption du règlement numéro 2416 décrétant des travaux de nettoyage du cours d'eau Corbeil – branche 3, dans le secteur de Saint-Augustin, et plus particulièrement des travaux de nettoyage du premier tiers inférieur, de déboisement et de régilage et autres travaux connexes, ainsi que les relevés topographiques et la surveillance desdits travaux, et cela sur une distance d'environ 715 mètres linéaires, à l'intersection des lots 3 491 198, 3 491 195, 4 079 886 et 3 523 852 jusqu'à l'intersection des lots 3 495 472, 3 493 890 et 3 494 121, décrétant une dépense et une taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux. (G8 400)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet, sa portée, son coût s'il y a lieu, son mode de financement, son mode de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2416, tel que présenté.

721-08-2020 Abolition du poste d'aide opérateur-technicien à l'environnement et du poste d'aide opérateur-technicien – horaire de fin de semaine au Service de l'environnement. (G4 114)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'abolir le poste d'aide opérateur-technicien à l'environnement et le poste d'aide opérateur-technicien – horaire de fin de semaine au Service de l'environnement.

722-08-2020 Création de trois (3) postes d'aide opérateur-technicien sur rotation à l'environnement, au Service de l'environnement et nomination. (G4 110 et G4 200)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De créer trois (3) postes d'aide opérateur-technicien sur rotation à l'environnement, au Service de l'environnement à la convention collective de travail en vigueur entre la Ville de Mirabel et le Syndicat des employés municipaux de Mirabel (CSN), cols bleus.

De nommer Preascilia Lebeau-Leroux et Sophie Prud'homme, au poste d'aide opérateur-technicien sur rotation à l'environnement, à titre de personne salariée régulière à temps plein, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus), la date d'application de l'horaire en rotation sera déterminée par le Service des ressources humaines.

723-08-2020 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-45, relativement à la modification de la toiture d'un bâtiment sis au 3975, rue Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 555 687, dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 114)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2020-45 de « Stéphane Danis » relativement à la modification de la toiture d'un bâtiment sis au 3975, rue Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 555 687, dans le secteur de Saint-Benoît, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 94-08-2020;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-45 de « Stéphane Danis » relativement à la modification de la toiture d'un bâtiment sis au 3975, rue Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 555 687, dans le secteur de Saint-Benoît, tel que présenté.

724-08-2020	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-44, relativement à la construction d'un bâtiment sis au 12770, rue Brault, sur le lot 5 375 724, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2020-44 de « Syscomax inc. pour 9287-2803 Québec inc. (Bruno Allard) » relativement à la construction d'un bâtiment sis au 12770, rue Brault, sur le lot 5 375 724, dans le secteur de Saint-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 97-08-2020;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-44 de « Syscomax inc. pour 9287-2803 Québec inc. » relativement à la construction d'un bâtiment sis au 12770, rue Brault, sur le lot 5 375 724, dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

725-08-2020	Demande d'avis à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en vertu du critère 1.6.2 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), concernant le développement industriel et public dans le prolongement du Parc industriel autoroutier de Saint-Janvier. (G3 410 N14484)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le règlement de concordance numéro S-203 de la Ville de Mirabel est entré en vigueur le 19 août 2016, le tout relativement au PMAD;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier les limites des périmètres métropolitains identifiés au PMAD de la CMM;

CONSIDÉRANT le rapport argumentaire soumis pour appuyer la demande d'agrandissement au périmètre métropolitain;

Il est proposé et résolu unanimement :

Que la Ville de Mirabel demande à la Communauté métropolitaine de Montréal d'analyser et de formuler son avis en vertu des critères de l'article 1.6.2 de son PMAD, eu égard à la présente demande de la Ville de Mirabel

pour le développement industriel et public dans le prolongement du Parc industriel autoroutier de Saint-Janvier.

726-08-2020	Demande d'exclusion de la zone agricole à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant les lots ou parties de lots 1 690 537, 2 362 306, 2 362 045, 1 690 536, 1 692 633, 2 362 307 et 2 362 385, dans le secteur de Saint-Janvier. (E-2019-001) (X6 112 103)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel désire formuler une demande d'exclusion relativement à l'exclusion des lots ou de parties de lots 1 690 537, 2 362 306, 2 362 045, 1 690 536, 1 692 633, 2 362 307 et 2 362 385, dans le secteur de Saint-Janvier;

Il est proposé et résolu unanimement :

De demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'exclure de la zone agricole les lots ou parties des lots 1 690 537, 2 362 306, 2 362 045, 1 690 536, 1 692 633, 2 362 307 et 2 362 385, dans le secteur de Saint-Janvier, pour permettre le développement industriel et public dans le prolongement du Parc industriel autoroutier de Saint-Janvier.

Que dans l'éventualité où cette demande serait accordée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ce conseil entreprenne le processus de modification à sa réglementation d'urbanisme et le tout conditionnellement à l'obtention de toutes les approbations légales requises, aux conditions habituellement applicables.

D'informer la Commission que conformément aux exigences de l'article 62.5 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) relativement à l'indication des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande, qu'il n'y a pas d'autres espaces disponibles sur le territoire agricole désigné en vertu des dispositions de la Loi portant sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles. De plus, il n'y a pas d'autres espaces disponibles hors zone agricole décrétée selon les dispositions de la Loi précitée.

727-08-2020	Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU). (X6 U5 N435 et G3 300 U2 N7529)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE les mandats, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), de Lise Taillefer et Marc-Antoine Rochon sont échus depuis le 31 décembre 2019 et que les mandats de Patrice Bigras, Dominic Cyr et Normand Laberge viennent à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE lesdits membres sont intéressés à poursuivre leur mandat;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De renouveler les mandats de Patrice Bigras, Dominic Cyr, Normand Laberge, Lise Taillefer et Marc-Antoine Rochon, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, jusqu'au 15 novembre 2021.

728-08-2020	Interdiction de stationner sur la rue François-Xavier-Desèves, du côté Ouest, entre la rue du Docteur-Boniface-Labonté et côte des Anges, dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 310 N8290 #109527)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'interdire le stationnement sur la rue François-Xavier-Desèves, du côté Ouest, entre la rue du Docteur-Boniface-Labonté et côte des Anges, dans le secteur de Saint-Augustin, afin de permettre une meilleure visibilité et de réduire les risques d'accident pour les automobilistes empruntant cette rue;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'interdire le stationnement sur la rue François-Xavier-Desèves, du côté Ouest, entre la rue du Docteur-Boniface-Labonté et côte des Anges, dans le secteur de Saint-Augustin, le tout tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

À cet égard, d'autoriser le Service de l'équipement et des travaux publics à installer des panneaux de signalisation nécessaires.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

729-08-2020	Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds régions ruralité (FRR) en complément de la demande du Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC). (G5 500 N15561 et G5 500 N15547)
--------------------	--

CONSIDÉRANT l'annonce de la mise sur pied du Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) élaboré par le ministère Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le ministère de la Sécurité publique (MSP);

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à accroître la résilience du milieu municipal face aux effets des changements climatiques et à aider les organismes municipaux à saisir les occasions de développement pouvant en découler;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et les villes sont appelées à présenter un projet visant l'adaptation aux changements climatiques notamment, celles visant à soutenir l'analyse des opportunités liées aux changements climatiques et d'accroître l'intégration des mesures d'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et les villes sont autorisées à déposer une demande visant plusieurs territoires;

CONSIDÉRANT QUE le présent programme peut être bonifié par l'aide financière dans le cadre du Fond d'appui au rayonnement des régions (FAAR);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel et la MRC de Thérèse-De Blainville ont convenu de procéder à un dépôt de projet conjoint dont la MRC de Thérèse-De Blainville agira à titre de MRC d'administrateur du dossier;

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent et efficient de déposer une demande s'articulant autour de la production d'un plan d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques dans chacun des territoires visés soit celui de la ville Mirabel et la MRC de Thérèse-De Blainville;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en continuité avec les efforts fournis par la Ville de Mirabel en matière de mobilisation face aux changements climatiques, notamment :

- Le programme d'aide financière pour l'achat et l'installation de bornes de recharge résidentielles pour véhicules électriques pour les citoyens de Mirabel;
- La mise en place d'une zone d'intervention spéciale (ZIS) par le gouvernement du Québec à la suite des inondations de 2019;
- Le soutien financier apporté en 2019 à Écoute agricole des Laurentides, organisme qui prévient la détresse et le suicide des personnes œuvrant en agriculture dans le cadre de ses activités d'accompagnement aux agriculteurs en ces temps de changements climatiques;
- Le plan de gestion en milieux humides de 2017;
- L'intérêt accordé au projet « Agriculmat, des fermes pour le futur » destiné à sensibiliser les agricultures et à favoriser l'adaptation des fermes québécoises aux changements climatiques;
- L'opposition de la Ville de Mirabel au projet de l'oléoduc Énergie Est de TransCanada à l'occasion de laquelle, elle a plaidé pour un débat sur les énergies renouvelables;
- L'intérêt manifesté pour le guide produit par Ouranos pour l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques à l'intention des municipalités québécoises.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser la MRC de Thérèse-De Blainville à déposer pour et au nom de la Ville de Mirabel une demande d'aide financière conjointe par la MRC de Thérèse-De Blainville et la Ville de Mirabel au Fonds régions ruralité (FRR) en complément de la demande du Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ainsi que tous documents nécessaires à ce projet.

De participer financièrement au projet dans une proportion de 10 % de la valeur totale du projet, le projet s'échelonnant sur une période de trois ans.

D'autoriser le directeur du service de l'environnement à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, tous les documents relatifs audit projet.

730-08-2020	Demande à Transport Canada concernant l'exploitation de l'école « Parachutisme Adrénaline » à Saint-Jérôme. (G3 316 U9 N15337 et G3 300)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE des citoyens du secteur de Mirabel-en-Haut de la Ville ont fait part de leur mécontentement en raison notamment du bruit excessif occasionné par les avions et/ou hélicoptères de l'école « Parachutisme Adrénaline », laquelle est située à Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT QUE les émanations qui s'échappent de ces avions représentent un danger potentiel pour la santé des citoyens et également un danger pour l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation de cette école constitue un danger pour la sécurité publique, notamment en ce qu'une chute d'avion et/ou d'hélicoptère ou d'un parachutiste pourrait survenir;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De demander à Transport Canada et au ministère des Transports du Québec de revoir le plan de vol des avions et/ou hélicoptères de l'école « Parachutisme Adrénaline » de façon à ce qu'il soit à l'extérieur de toute zone urbaine, dont celle du secteur de Mirabel-en-Haut de la Ville de Mirabel.

Également, de demander à la Ville de Saint-Jérôme d'appuyer ladite demande.

De transmettre copie de la présente résolution aux municipalités limitrophes, soit Sainte-Anne-des-Plaines, Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte, Sainte-Sophie et à la MRC de la Rivière-du-Nord, de même qu'à la députée de Mirabel et ministre de la région des Laurentides, madame Sylvie D'Amours, ainsi qu'au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoît Charrette.

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par la directrice générale adjointe, Mme Louise Lavoie en date du 21 août 2020; (G1 211 101 120 N11458)
- b) procès-verbal numéro 2020-08-18 concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, préparé par la greffière, Suzanne Mireault, avocate. (G1 211 101 120 N11458)

Affaires nouvelles.

731-08-2020 Vente du lot 3 493 259, situé sur la rue Lemire, dans le secteur du Petit-Saint-Charles, à « Francis Constantin et Julie Boisclair ». (G7 410 N2618 #108854)

CONSIDÉRANT QUE des citoyens sont intéressés à acquérir le lot 3 493 259, situé sur la rue Lemire, dans le secteur du Petit-Saint-Charles, pour des fins agricoles;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De vendre le lot 3 493 259, situé sur la rue Lemire, dans le secteur du Petit-Saint-Charles, à « Francis Constantin et Julie Boisclair », pour un montant de 11 000 \$, plus taxes applicables le cas échéant.

Tous les frais afférents à la vente et notamment les frais de notaire et du lotissement sont à la charge des acquéreurs.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

Parole aux conseillers.

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire suppléant, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions.

732-08-2020 Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Patrick Charbonneau, maire suppléant

Suzanne Mireault, greffière